

Communauté de Communes Pays Orne Moselle

Plan de Mobilité Simplifié

Avis des partenaires

25/09/2025

	Personne référente	Me. Céline GERARD, Chargée de mission mobilité
	Contact Email	ccpom@ccpom.fr
	Téléphone	03.87.58.32.32
	Site internet	https://www.ccpom.fr

1. Rappel de la procédure

Le projet de Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a été arrêté le 12 mai 2025 par délibération du bureau communautaire. Cette délibération ouvre la voie à la phase réglementaire de concertation, comprenant une première phase de consultation pour avis des partenaires institutionnels, puis une phase de recueil des avis du public.

Suite à l'arrêt du Plan de Mobilité Simplifié, la Région Grand Est, le Département de la Moselle, les AOM limitrophes (Metz Métropole, CC Rives de Moselle, Syndicat de Transport du Bassin de Briey (ST2B), Syndicat Territoire et Mobilité Moselle Nord (TeMo)) et les communes membres de la CC du Pays Orne Moselle ont 3 mois pour fournir leur avis. Une consultation publique est également organisée par la suite pour une durée de 21 jours minimum.

Une fois les avis recueillis, le plan de mobilité pourra être amendé puis approuvé lors d'un bureau communautaire. Cependant, les actions du Plan de Mobilité Simplifié peuvent être initiées dans l'attente de cette approbation, ces documents n'ayant pas de portée réglementaire.

2. Synthèse des avis

Liste des partenaires sollicités dans le cadre de la procédure :

Partenaires		Avis donné	Avis	Date	Synthèse
Communes membre de la CC Pays Orne Moselle	Commune de Amnéville	Non	Favorable	-	Pas de remarque
	Commune de Bronvaux	Non	Favorable	-	Pas de remarque
	Commune de Clouange	Non	Favorable	-	Pas de remarque
	Commune de Marange-Silvange	Oui	Défavorable	31/07/25	Observations
	Commune de Montois-la-Montagne	Non	Favorable	-	Pas de remarque
	Commune de Moyeuvre-Grande	Oui	Défavorable	23/07/25	Observations
	Commune de Moyeuvre-Petite	Non	Favorable	-	Pas de remarque
	Commune de Pierrevillers	Non	Favorable	-	Pas de remarque
	Commune de Rombas	Non	Favorable	-	Pas de remarque
	Commune de Rosselange	Oui	Favorable	20/06/25	Pas de remarque
	Commune de Sainte-Marie-aux-Chênes	Oui	Favorable	28/08/25	Observations
	Commune de Vitry-sur-Orne	Oui	Favorable	04/07/25	Pas de remarque
Institutionnels	Région Grand Est	Non	Favorable	-	Pas de remarque
	Département de la Moselle	Oui	Favorable	10/09/25	Observations
Autorités Organisatrices de la Mobilité Limitrophes	Metz Métropole	Oui	Favorable	10/07/25	Observations
	CC Rives de Moselle	Oui	Favorable	10/07/25	Observations
	Syndicat de Transport du Bassin de Briey (ST2B)	Non	Favorable	-	Pas de remarque
	Territoire et Mobilité Moselle Nord (TeMo)	Non	Favorable	-	Pas de remarque

Conformément au Décret n° 2020-801 du 29 juin 2020 relatif au versement destiné au financement des services de mobilité, aux plans de mobilité et au comité des partenaires :

« Art. R. 1214-12.-Les personnes consultées en application de l'article L. 1214-36-1 disposent, pour donner leur avis sur le projet de plan de mobilité simplifié, d'un délai de trois mois à compter de la transmission du projet, que leur avis soit requis ou recueilli à leur demande. L'avis qui n'est pas donné dans ce délai est réputé favorable. »

3. Synthèse des observations

Partenaire	Objet / Action	Synthèse des observations
Département de la Moselle	Axe 1 Action 1	Le Département rappelle son action de promotion des mobilités durables via le remboursement des abonnements transports auprès de ses agents.
	Axe 2 Action 3	Le Département rappelle sa politique de cession de foncier pour 1 euro symbolique pour la création d'aires de covoiturage.
	Axe 2 Action 4	Le Département rappelle son action de promotion du covoiturage auprès de ses agents.
	Axe 3 Action 6	Le Département rappelle que le schéma cyclable de la CCPOM s'articule avec le Schéma Départemental des Mobilités Alternatives, qui comprend 3 axes sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> - Maizières-lès-Metz <> Moyeuvre-Grande ; - Metz <> Sainte-Marie-aux-Chênes ; - Talange <> Montois-la-Montagne. Le Département rappelle également son rôle de partenaire financier.
	Axe 4 Action 9	Le Département rappelle ses actions en matière de communication et propose un appel à projet « Semaine du développement durable » à destination des EPCI.
Communauté de Communes Rives de Moselle	Avis général	La CCRM précise ses ambitions en matière de mobilité avec notamment le rappel de son Plan de Mobilité Simplifié et la mise en œuvre d'un réseau de transport public sur son territoire. Elle souligne également la convergence des ambitions du document et des actions projetées, notamment en matière d'intermodalité avec les Gares ferroviaires et les liaisons cyclables.

Partenaire	Objet / Action	Synthèse des observations
Eurométropole de Metz	Avis général	La collectivité apporte une lecture globale des ambitions et actions communes à porter en matière de mobilité. L'importance des relations et flux entre les 2 EPCI est rappelée et amène au rappel de la nécessité de travailler avec la Région Grand Est quant au développement de l'offre de transport interurbain (routier et ferroviaire). Sont rappelés les scénarios de développement du projet de Services express régionaux métropolitains (SERM), le projet de création d'un parking-relais à Woippy, les projets de développement du covoiturage ou encore les réflexions autour des aménagements cyclables.
Commune de Sainte-Marie-aux-Chênes	Avis général	La commune demande à ce qu'une attention particulière soit portée sur la demande de liaison douce sécurisée entre Sainte-Marie-aux-Chênes et Saint-Privat-la-Montagne.
Commune de Moyeuvre-Grande	Avis général	La commune soulève plusieurs questionnements relatifs à l'équilibre entre les centralités du territoire et autour, des orientations relatives aux offres de transport interurbain de la Région Grand Est desservant le territoire, et de l'intérêt communautaire de certains aménagements cyclables.
Commune de Marange-Silvange	Avis général	La commune soulève des points qu'elle juge fragiles en ce qui concerne le plan de mobilité simplifié approuvé par la CCPOM, précisant que « le plan proposé manque de moyens concrets et immédiats pour offrir de vraies alternatives à la voiture. Il risque ainsi de rester déclaratif, sans répondre aux besoins quotidiens des habitants et sans effet notable sur les flux routiers et l'impact environnemental ». La commune formule notamment des propositions sur l'amélioration de l'intermodalité et l'accès aux gares via des aménagements dédiés aux modes actifs et au covoiturage. Elle formule également un souhait de création d'une centrale de mobilité locale et d'un assistant numérique. Sont également formulées des propositions relatives au développement des plans de mobilité entreprises, ou encore à l'apaisement des circulations dans les bourgs. Une attention est portée quant à l'organisation d'un suivi et d'une gouvernance pour la mise en œuvre du Plan de Mobilité Simplifié.
	Axe 1 Action 1	La commune formule plusieurs propositions pour le renforcement de l'offre de transport collectif, notamment le renfort de l'offre en heure de pointe pour les lignes interurbaines de la Région Grand Est, le développement de lignes express vers l'agglomération de Metz, Thionville et le Luxembourg.
	Axe 1 Action 2	La commune souhaite que soit étudiée la création de dessertes régulières entre le plateau et la Vallée de l'Orne, et vers Maizières-lès-Metz notamment, et la création de « lignes flexibles ».

Partenaire	Objet / Action	Synthèse des observations
	Axe 2	La commune propose des actions complémentaires relatives au développement de l'autostop organisé et au développement d'abonnements combinés avec d'autres modes de déplacement.
	Axe 3 Actions 6 & 7	La commune formule un ensemble de propositions relatives à l'aménagement d'itinéraires cyclables sécurisés et continus, ainsi que le développement de services vélo.
	Axe 4 Action 8	La commune formule des propositions relatives à l'accompagnement à la démobilité et au développement du télétravail via le coworking.

4. Annexe : Avis reçus

Nombre de membres en exercice : 23
Présents : 18
Procurations : 4
Excusée : 1

COMMUNE DE ROSSELANGE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2025

Le dix juin deux mil vingt-cinq à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de Rosselange s'est réuni salle des séances de la mairie, sous la présidence de M. MATELIC Vincent, Maire

Etaient présents :

M. SCHONS Bernard – Mme SEEMANN Michèle - M. VISCERA Joseph - Mme CLAUSSE Danièle – M. WEILER Jean-Paul, **Adjoints**
Mme HENNEQUIN Michèle -- M. BELLONI Daniel - M. SEVERINO Gino – M. GALLO Rocco – M. DI GIANDOMENICO Marc – M. ROVIERO Dominique – M. DI GIANDOMENICO Thomas – Mme HEMMER Patricia -- M. KLEIN Thierry – Mme SZALATA Déborah – Mme WOZNIAK Charlotte – Mme SOMMI Christiane, **Conseillers**

Procurations :

Mme TARNAWSKI Véronique à Mme SZALATA Déborah
M. DORY Patrick à Mme HENNEQUIN Michèle
Mme FAHLBUSCH Sophie à Mme SOMMI Christiane
Mme MATELIC Pauline à M. MATELIC Vincent

Excusée :

Mme DELOFFRE Valérie

POINT 10.-

PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE

Rapport de M. le Maire :

Le 21/03/2021, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a décidé de se saisir de la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) afin de pouvoir agir de manière proactive sur le sujet et déployer des solutions complémentaires à celles déjà mises en œuvre, en cohérence avec la politique de la Région Grand Est, cheffe de file de la mobilité sur le territoire. Cette compétence est effective depuis le 01/07/2021.

Afin de formaliser et définir une véritable stratégie en matière de mobilité, la CCPOM a pris attache avec le bureau d'études TECURBIS, spécialisé dans les domaines des Transports et de la Mobilité, qui l'a accompagnée dans l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié.

Après plusieurs séances de travail, la CCPOM est arrivée au terme de cette procédure et présente aujourd'hui un projet de Plan de Mobilité Simplifié. Conformément à l'article L 1214-36-1 du Code des Transports, ledit projet est soumis à l'avis du Conseil Municipal.

Après avoir pris connaissance du projet de Plan de Mobilité Simplifié, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au Plan de Mobilité Simplifié de la CCPOM.

Certifié exécutoire le 10/06/2025

Publié le 12/06/2025

Pour extrait conforme,
ROSSELANGE, le 12/06/2025

LE MAIRE :



Vincent MATELIC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215705971-20250610-2025_06_CD10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2025
Publication : 12/06/2025

Le Maire : Vincent MATELIC

Département de la Moselle
Arrondissement de Thionville

Nombre de conseillers élus :
23

Nombre de conseillers en
fonction :
23

Conseillers présents :
18

Procuration : 1
Absents : 4

La séance débute à 18h00
et se termine à 18h45

Date de convocation :
22/06/2025
Acte exécutoire à compter du
27/06/2025
Affiché en mairie de Vitry sur
Orne, le 27/06/2025

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

ID : 057-215707241-20250626-DCM282025-DE



COMMUNE DE VITRY SUR ORNE

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 juin 2025**
Sous la présidence de M. CORRADI Luc

Etaient présents :

CORRADI Luc, MOUGIN Christian, AIDLI Nada,
BACKES Jacques, MESSINA Francine, RITTIER Frédéric,
VEGLIA Vincent, LOSTETTER Gilles, LAMPERT Sophie,
STIBLING Frédéric, ERRIQUEZ Bruno,
SANCHEZ Delphine, NARDOT Jean-Christophe,
MAIER Tatiana, AZORIT Elise, SAVINO Cindy,
AUER Paul, DAL CENGIO Swisa
formant la majorité des membres en exercice

Etait absente représentée :

MARQUES Nadine (pouvoir à CORRADI Luc)

Etaient absents :

BARBIER Kenny, GOBBI Anthony,
DOS SANTOS Alice, MANFRIN Julien

Secrétaire de séance :

AZORIT Elise

PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE DE LA CCPOM (ANNEXE 1)

Rapporteur : M. VEGLIA

Délibération n°28/2025 :

Considérant que la CCPOM dispose de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) depuis le 1^{er} juillet 2022,

Vu l'article L 1214-36-1 du Code des Transports et vu le courrier de la CCPOM du 23 mai 2025 relatifs à la saisine du conseil municipal pour avis sur le plan de mobilité simplifié,

Vu le courrier du 23 mai 2025,

Vu le projet de plan de mobilité simplifié de la CCPOM (annexe 1),

Le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le projet de mobilité simplifié (annexe 1) arrêté par la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle (CCPOM)

Pour copie conforme,
Le 27 juin 2025
Le Maire,





Moyeuivre-Grande, le 12 août 2025

Avenue Maurice Thorez
57250 MOYEUVRE-GRANDE
Tél. : 03 87 58 75 15 | www.moyeuivre.fr

**Monsieur le Président
CCPOM
1, rue Alexandrine
57120 ROMBAS**

Secrétariat Général

Affaire suivie par Claire Rousselot
03 87 58 97 26 | contact@moyeuivre.fr

Objet : Avis du Conseil Municipal – Plan de mobilité simplifié

Monsieur le Président,

Lors de sa séance du 25 juin dernier, le conseil municipal de la Ville de Moyeuivre-Grande a abordé la question du plan de mobilité simplifié proposé par la CCPOM.

Après délibération, notre assemblée a émis un avis défavorable à l'unanimité.

Par le présent courrier, je tiens à vous expliciter, succinctement les arguments avancés par les différents groupes politiques.

Ceux-ci tiennent en 3 points :

1/ la question de l'équilibre entre centralité et marges du territoire a été posée. En effet, certains conseillers ont considéré, qu'en filigrane des orientations proposées, c'est bien la problématique d'une concentration des centralités au détriment des territoires excentrés qui se joue.

2/ les orientations apparaissent déconnectées des réalités concrètes du terrain. L'exemple de la ligne de bus n°50 au départ de Moyeuivre-Grande a été avancé, sa suppression nécessitant une correspondance problématique, décourageant de fait ceux qui auraient pu être intéressés par le transport en commun.

3/ la question de l'intérêt communautaire de certaines pistes cyclables a été abordée et, ipso facto, du soutien financier en cas de travaux, en l'occurrence entre Moyeuivre-Petite et Moyeuivre-Grande.

Si l'avis du conseil municipal est défavorable et que le plan de mobilité simplifié mérite d'être amendé et modifié, il n'en demeure pas moins vrai qu'il a celui d'exister et donc d'être une base de discussion.

Cet avis défavorable est avant tout la traduction d'une volonté d'éclaircissement et de précision sur certains points.

Veillez croire, Monsieur le Président, en mes salutations les meilleures.

Franck ROVIERO,
Maire,
Vice-Président de la CCPOM



Nombre des membres du Conseil

Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 20

Procurations séance : 7

Quorum atteint

Date de la Convocation : 19 juin 2025

N° 19_5.7 (Intercommunalité)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2025 à 20 heures
sous la Présidence de M. Franck ROVIERO — Maire

Présent(e)s :

M. Franck ROVIERO, M. François SCHNEIDER, M. Lokmane BENABID, M. Sylvain SEDDA, Mme Jacqueline COR, M. Gérard BARNABA, Mme Florence FALETIC, Mme Patricia MALDEME, Mme Emilie THIBO, M. François LACAVA, Mme Florence PANAROTTO, M. Emmanuel ESCH, M. Mohamed SAADI, M. Dominique CARRABETTA, M. Frédéric GALLO, M. Camille ROSSO, Mme Anne-Laure CORBELLARI, M. Sacha BARTOLETTI, M. Roger TIRLICIEN, Mme Mariane CONTESE

Excusé(e)s représenté(e)s :

M. Silvio ROSAMILIA **donne procuration** à M. Dominique CARRABETTA
Mme Virginie CISAMOLO **donne procuration** à M. Lokmane BENABID
Mme Claire SZYMCZAK **donne procuration** à Mme Jacqueline COR
Mme Elsa RICHARDIN **donne procuration** à M. François SCHNEIDER
Mme Christine POGGESI-LUGEZ **donne procuration** à M. Sacha BARTOLETTI
M. Jonathan REPELE **donne procuration** à M. Camille ROSSO
M. Pierre PANAROTTO **donne procuration** à M. Roger TIRLICIEN

Absent(e)s :

M. Nordine NAÏT-CHABANE
M. Jonathan RIGGIO

Monsieur Éric MAGUIN, Directeur Général des Services est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet : Plan de Mobilité Simplifié CCPOM – avis consultatif

Vu le Code des Transports et, notamment son article L.1214-36-1,

Considérant que de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle (CCPOM) en date du 21 mars 2021 a décidé de se saisir de la compétence de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) afin de pouvoir agir de manière proactive sur le sujet et déployer des solutions complémentaires à celles déjà mises en œuvre, en cohérence avec la politique de la Région Grand-Est ;

Considérant que cette compétence est devenue effective depuis le 1er juillet 2021 ;

Considérant que les travaux réalisés en collaboration avec le bureau d'études TECURBIS, spécialisé dans les domaines de transport et de mobilité, ont abouti à l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) ;

Considérant que le PMS a été élaboré à l'issue d'un processus de concertation incluant réunions techniques, ateliers et comités de pilotage ;

Considérant que le courrier de la CCPOM en date du 23 mai 2025, soumet le projet de PMS à l'avis de ses communes membres, dans le respect du délai de trois mois à réception du courrier;

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de M. François SCHNEIDER, 1^{er} Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

DECIDE :

— **D'émettre un avis défavorable** au Plan de Mobilité Simplifié proposé par la CCPOM

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Franck ROVIERO,
Maire.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
057-215704917-20250625-19_5-7-DE
Date de télétransmission : 23/07/2025
Date de réception préfecture : 23/07/2025

Délibération du conseil municipal de
Marange Sillange du 31 juillet 2025

**N°86/2025 - Avis du Conseil Municipal sur le Plan de Mobilité Simplifié (PMS) de la
Communauté de Communes du Pays Orne Moselle**

La Communauté de communes du Pays Orne Moselle est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité locale depuis juillet 2021, dans un contexte où la Région Grand Est garde la compétence des réseaux régionaux et définit la stratégie globale de mobilité.

Le territoire dispose aujourd'hui d'une offre variée comprenant les cars interurbains Fluo, trois gares TER, des navettes locales à vocation sociale et un réseau d'aires de covoiturage.

Malgré cette offre, la mobilité quotidienne reste largement dominée par la voiture, qui représente près de 90% des déplacements domicile-travail. Les transports collectifs restent peu attractifs et sous-utilisés, tandis que la pratique du vélo demeure très marginale, en raison d'un réseau cyclable encore discontinu et peu sécurisé. Les déplacements vers Metz et le Luxembourg concentrent une grande partie des flux sortants, contribuant à la congestion routière et à l'allongement des temps de trajet.

Le PMS se concentre aussi sur des mesures symboliques (aires de covoiturage, communication) dont l'efficacité réelle n'est pas pleinement démontrée, alors même que la dépendance structurelle à la voiture individuelle est forte, notamment pour les actifs travaillant au Luxembourg ou à Metz.

Enfin la faiblesse de la concertation et l'absence de priorisation claire des actions laissent craindre un plan trop général, sans calendrier opérationnel réaliste.

En résumé, si le diagnostic posé est pertinent, le plan proposé manque de moyens concrets et immédiats pour offrir de vraies alternatives à la voiture. Il risque ainsi de rester déclaratif, sans répondre aux besoins quotidiens des habitants et sans effet notable sur les flux routiers et l'impact environnemental.

Cet avis défavorable signifie donc le décalage notable entre la forte ambition affichée et les solutions opérationnelles réellement proposées.

La ville de Marange-Silvange souhaite cependant s'inscrire dans une démarche constructive et pragmatique, et rester force de propositions pour contribuer à l'amélioration de la mobilité des habitants du territoire d'Orne Moselle.

A ce titre, un recueil de propositions partagées avec les élus et la population à l'occasion de plusieurs réunions et débats a été élaboré :

1. Renforcer réellement l'offre de transport collectif : un renfort significatif et rapide est particulièrement souhaité en heure de pointe sur les lignes 48, 71 et 77.

- Créer ou étendre des lignes express vers Metz et Thionville avec horaires cadencés, notamment aux heures de pointe, comme l'a fait par exemple la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun sur son territoire.
- Etudier la création d'une desserte régulière entre les communes de Bronvaux, Marange-Silvange, Pierrevillers vers celles d'Hagondange, Talange et de Maizières les Metz, et d'une ligne de liaison du plateau à la vallée de l'Orne en rabattement vers Amnéville.
- Mettre en place des navettes dédiées aux travailleurs frontaliers vers le Luxembourg, coordonnées avec les horaires des trains ou bus luxembourgeois.
- Expérimenter des « lignes flexibles » ou à la demande (sur réservation par appli ou téléphone), déjà testées avec succès à la Rochelle et dans la Métropole Rouen Normandie.

2. Améliorer l'intermodalité et l'accès aux gares

- Créer des parcs relais bien dimensionnés aux abords des gares, avec box vélos sécurisés, bornes de recharge et vidéo-surveillance (modèle de Sélestat et Strasbourg).
- Aménager des cheminements piétons et cyclables sécurisés vers les gares et arrêts principaux. Une collaboration étroite avec les Communautés de Communes avoisinantes est indispensable (gares de Maizières les Metz et Hagondange en particulier)

- Proposer une billettique unique et des tarifs combinés pour faciliter le passage entre train, car, covoiturage et vélo.

3. Déployer rapidement un réseau cyclable utilitaire et continu

- Prioriser des pistes sécurisées en site propre pour relier zones d'habitat, gares et zones d'emploi (exemple : « vélo routes express » du Grand Lyon).
- Assurer la continuité des itinéraires, en particulier de Pierrevillers, Bronvaux et Marange-Silvange vers les gares d'Hagondange et de Maizières les Metz qui sont les plus utilisées par les habitants du sud du territoire communautaire.
- Installer des services vélos complémentaires : stationnements sécurisés, vélos à assistance électrique en location longue durée (ex : VELIGO en Île-de-France).

4. Miser sur le covoiturage structuré et quotidien

- Au-delà des aires, mettre en place un système d'auto-stop organisé et sécurisé, labellisé et subventionné (inspiré de REZO Pouce).
- Offrir un « PASS mobilité » intégrant abonnement covoiturage, vélo et transports en commun.

5. Créer une centrale de mobilité locale et un assistant numérique

- Mettre en place une application unique pour consulter les horaires, réserver un TAD (transport à la demande), un vélo ou un covoiturage (application modale de Mulhouse et de la Bretagne).
- Former des conseillers mobilité (via maisons France Services) pour accompagner les habitants, en particulier les publics fragiles.

6. Réduire la dépendance à la voiture individuelle pour les trajets courts

- Encourager les « plans de mobilité entreprises » et « plans de mobilité scolaires » (déjà obligatoires dans certains cas, mais rarement appliqués localement).
- Créer des zones apaisées (zones 30, zones piétonnes) et des rues scolaires devant les écoles.

7. Accompagner la « démobilité » et le télétravail

- Soutenir la création d'espaces de coworking supplémentaires, notamment dans les petites communes, comme fait par la Communauté de Communes du Clunisois.
- Favoriser le télétravail et les horaires décalés via partenariats avec les entreprises et les pôles d'emploi.

8. Organiser le suivi et la gouvernance

- Assurer un suivi annuel reposant sur des indicateurs précis et des publications publiques régulières.
- Assurer un suivi permanent de la fréquentation des pistes cyclables réalisées.
- Créer un comité mobilité associant citoyens, entreprises, élus et acteurs sociaux.

Ces mesures combinent amélioration concrète de l'offre, changement d'organisation et outils numériques, pour passer d'un plan plutôt déclaratif à un programme pragmatique, graduel et mesurable, adapté à un territoire périurbain et frontalier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'émettre un avis défavorable sur le Plan de Mobilité Simplifié proposé par la CCPOM,
- de préciser que cet avis est consultatif.

Présents	:	18
Votants	:	26
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	26
Pour	:	26
Contre	:	0

Fin de séance à 20h58.

Marange-Silvange, le 1^{er} août 2025

La Secrétaire de séance

Fanny ALEXANDRE
Directrice Générale des Services

Le Maire,
Yves MULLER



DÉPARTEMENT
DE LA MOSELLE

COMMUNE DE SAINTE MARIE-AUX-CHÊNES

ARRONDISSEMENT
DE METZ

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CANTON DE
ROMBAS

SÉANCE DU 28 AOÛT 2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le Vingt-Huit Août, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte Marie-aux-Chênes, sous la présidence de Madame Sylvie LAMARQUE, maire, dûment convoqués le Dix Huit Août Deux Mille Vingt-Cinq.

Conseillers en exercice : 27
Présents : 20
Votants : 26

Étaient présents : LAMARQUE S., CAYRÉ C., FRANIA A., CAMPAGNOLO J.-L., FRANÇOIS B., RAVENEL S., KLAMMERS L., PINOT V., HAJDRYCH N., BARTHEL N., CALLIGARO T., MIRROUCHE B., ROBERT D., ROLLIN M.-C., ROZZI L., SOCHACKI S., STEFANIAK E., SUBTIL M., VATRINET S., DA SILVA N.
Étaient absents excusés : -
Étaient absents non excusés : MOUROT LARONDE J.

Les conseillers suivants avaient délégué leur mandat respectivement à : COVALCIQUE H. pouvoir à HAJDRYCH N., KLINGLER E. pouvoir à RAVENEL S., LITZELMANN M.-C. pouvoir à KLAMMERS L., RENKES C. pouvoir à FRANÇOIS B., TALOTTI Y. pouvoir à LAMARQUE S., DIDAT N. pouvoir à DA SILVA N.

Cindy HEITZ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ DE LA CCPOM

Le 28 mai 2025, la CCPOM a fait parvenir au Maire le Plan de Mobilité Simplifié, faisant suite à sa prise de compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) et fruit de plus d'un an de travail par le comité de pilotage.

Comme le stipule l'article L. 1214-36-1 du Code des Transports, la CCPOM nous soumet ce document pour avis, à charge pour la commune d'apporter son avis et/ou remarques sous 3 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- N'a PAS D'OBSERVATION à formuler sur le plan de mobilité simplifiée de la CCPOM.
- DEMANDE qu'une attention particulière soit accordée sur la demande de liaison douce sécurisée entre Sainte Marie-aux-Chênes et Saint-Privat-la-Montagne, en bordure de Route Départementale, réel besoin pour les habitants de Sainte Marie-aux-Chênes.

VOTES POUR : 26
VOTES CONTRE : 00
ABSTENTIONS : 00

Certifié exécutoire 1^{er} septembre 2025
Compte tenu de sa transmission en sous-Préfecture le 1^{er} septembre 2025
Et de sa publication le 1^{er} septembre 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait conforme
Sainte Marie-aux-Chênes, le 1^{er} septembre 2025
Le Maire,
Sylvie LAMARQUE



Communauté de Communes du Pays Orne Moselle
Monsieur Lionel FOURNIER
Président
1 rue Alexandrin
57120 ROMBAS

Maizières-lès-Metz, le

Affaire suivie par : Mathieu COMMARD
Service : Mobilités
Tél. : 06 28 22 17 86 - Courriel : m.comnard@rivesdemoselle.fr

Objet : Accusé de réception du Plan de Mobilité Simplifié de la CCPOM - Perspective de collaboration

Monsieur le Président, *Cher Lionel,*

Nous vous remercions pour la transmission du Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) arrêté le 12 mai 2025 par la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle. Ce document, particulièrement structuré, témoigne d'une volonté claire d'agir en faveur d'une mobilité plus durable, inclusive et adaptée aux spécificités de votre territoire.

En tant qu'EPCI limitrophe, également Autorité Organisatrice de la Mobilité depuis le 1er juillet 2021, Rives de Moselle partage pleinement les enjeux identifiés dans votre plan : renforcement des mobilités du quotidien, lutte contre la dépendance à la voiture individuelle, développement des mobilités actives et promotion de l'intermodalité.

Nous saluons notamment l'objectif affirmé de renforcer les connexions vers les gares de Hagondange et Maizières-lès-Metz, identifiées dans votre PDMS comme des points stratégiques de rabattement. À ce titre, nous vous confirmons que Rives de Moselle poursuit actuellement le déploiement de son propre réseau de transport en commun, dans le cadre d'une future Délégation de Service Public, avec une attention particulière portée à la desserte de la Cité des Loisirs, située en limite des communes d'Amnéville et de Hagondange. Cette perspective ouvre une opportunité concrète de réflexion commune sur l'interconnexion de cette zone génératrice de flux.

Par ailleurs, les ambitions de la CCPOM en matière d'aménagements cyclables (mise en œuvre d'un Schéma Directeur Cyclable, développement de stationnements sécurisés, location de vélos longue durée) font écho à nos propres engagements, formalisés dans le cadre de notre PDMS adopté en juin 2024. Nous sommes donc pleinement disposés à collaborer à la recherche de maillages cohérents et à la continuité des itinéraires entre nos deux territoires.

Dans une logique de bassin de vie et de cohérence territoriale, nous demeurons disponibles pour tout échange technique ou politique, que ce soit sur le volet cyclable, les interconnexions de transports en commun ou encore les dispositifs d'incitation au covoiturage, autre axe fort de votre plan d'actions.

Restant à votre disposition pour envisager ensemble des pistes de collaboration opérationnelles,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Très cordialement .



Le Président,
Julien FREYBURGER

Service Stratégie Mobilités et Déplacements
Direction de la Mobilité et des Espaces Publics
Affaire suivie par Cyrille DENSA
T. 03.57.88.32.66
cdensa@eurometropolemetz.eu

Monsieur Lionel FOURNIER
Président
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
PAYS ORNE MOSELLE
1, rue Alexandrine
57120 ROMBAS

Metz, le 10 JUL. 2025

OBJET : Avis du Plan de Mobilité Simplifié

REF : DGASU-DMEP-PM-SMD/2025-06/6843

Monsieur le Président,

du lionel

Par votre courriel en date du 23 mai 2025, vous avez sollicité l'avis de l'Eurométropole de Metz sur votre projet de Plan de Mobilité Simplifié (PdMS), arrêté par une délibération du Conseil Communautaire du 12 mai 2025, ce dont je vous remercie.

Les éléments du diagnostic qui sont intégrés à votre PdMS mettent en avant une prédominance des flux sortants de votre territoire pour le motif domicile-travail (plus de 60% des flux recensés sur le territoire), ce qui constitue une particularité nécessitant la définition d'un plan d'actions adapté.

En dehors des flux vers l'étranger, et en particulier vers le Grand-Duché de Luxembourg, les flux sortants les plus importants sont à destination de Metz, et ce depuis Amnéville, Marange-Silvange, Sainte-Marie-aux-Chênes et Rombas.

Pour les flux domicile-travail entrant sur votre territoire, avec environ 100 mouvements par jour, les destinations d'Amnéville et de Sainte-Marie-aux-Chênes constituent les principaux lieux d'attractivité pour les actifs résidant dans l'Eurométropole de Metz.

Comme vous l'indiquez en page 7 de votre PdMS, les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) ne peuvent mener des actions que sur leur propre territoire. C'est dans cette logique que vous avez retenu comme premier enjeu le développement des offres de transport interurbain du réseau des cars FLUO 57 vers l'Eurométropole de Metz, et vers les gares du réseau TER FLUO Grand Est.

Cette orientation est conforme aux travaux que nous avons menés conjointement avec la Communauté de Communes de Rives de Moselle, et qui avaient conclu à l'inadaptation d'un modèle de coopération basé sur la mise en place d'un Syndicat Mixte SRU. En effet, dans les conditions actuelles l'encadrement du taux d'un versement mobilité additionnel n'aurait pas permis d'appliquer une majoration sur le périmètre de l'Eurométropole de Metz.

Aussi, je vous confirme que pour le développement d'offres de transport inter-EPCI, je partage avec vous la nécessité de solliciter le développement de l'offre interurbaine et ferroviaire régionale. Ces évolutions pourront intervenir soit d'ici à septembre 2027 dans le cadre du renouvellement des contrats d'exploitation de l'offre routière régionale du réseau de cars FLUO 57, soit dans le cadre des travaux menés actuellement pour la définition d'un Service Express Régional Métropolitain (SERM) à l'échelle Lorraine-Luxembourg.

Concernant le SERM Lorraine-Luxembourg, les différents scénarios envisagés proposent tous le développement de lignes routières reliant les territoires de la CCPOM et de l'Eurométropole de Metz. Ces liaisons routières s'appuient sur des destinations porteuses de potentiel comme le secteur d'Esch-Belval ou de Thionville, mais pour lesquelles un cadre partagé de gouvernance et de financement devra être mis en place.

Les 3 scénarios proposés pour le SERM Lorraine Luxembourg intègrent tous le développement de la liaison ferroviaire Conflans-en-Jarnisy – Hagondange, avec pour certains d'entre eux la réactivation ou la création de nouvelles haltes ferroviaires, ce qui vous conduit à envisager la création d'une offre locale de transport en rabattement.

Dans le cadre des travaux que vous serez potentiellement amené à réaliser pour définir les contours d'une éventuelle offre locale de transport portée au titre de votre compétence d'AOM, je vous remercie de bien vouloir associer l'Eurométropole de Metz afin que soient partagées en amont les possibilités en termes de rabattement sur les lignes structurantes du réseau Le Met'.

Concernant les autres thèmes retenus dans votre plan d'actions, je tiens à vous signaler qu'en matière de covoiturage, l'Eurométropole de Metz a retenu comme prioritaire la réalisation de deux équipements, connectés directement à l'A31 sur la partie nord de son territoire.

Ainsi, depuis février 2024, un espace a été réservé sur le site du parking-relais de Woippy pour la pratique du covoiturage. A la fin du mois d'août prochain, l'Eurométropole de Metz inaugurerait un nouveau parking de covoiturage de plus de 100 places, situé à proximité de l'entrée du nouveau port de Metz.

Ces deux équipements peuvent être complémentaires de ceux que vous souhaitez réaliser afin de renforcer le maillage de votre territoire en infrastructures de covoiturage, notamment pour répondre aux enjeux de la mobilité vers le Grand-Duché de Luxembourg.

Pour ce qui concerne le soutien financier au covoiturage du quotidien mentionné page 52 de votre document, je vous informe que l'Eurométropole a renoncé au partenariat mis en place avec un prestataire pour rémunérer les personnes pratiquant le covoiturage.

En effet, le retour d'expérience a permis de mettre en avant l'impossibilité de distinguer ce qui relevait du covoiturage d'opportunité (accompagnement des enfants pour leurs études par exemple) et du covoiturage induit. Aussi, sur cette thématique, l'Eurométropole sera prête à envisager un partenariat portant uniquement sur l'occupation du domaine public, en fonction des contraintes locales de stationnement.

Enfin, l'Eurométropole de Metz est bien entendu favorable à l'engagement d'un dialogue visant au développement de la cohérence entre votre Schéma Directeur Cyclable et celui qui est en cours de révision sur le territoire métropolitain.

Dans le cadre de ces travaux, je souhaite qu'en lien avec le Département de la Moselle, les itinéraires potentiellement éligibles au dispositif Ambition Moselle soient identifiés comme prioritaires.

Pour conclure, j'ai le plaisir de vous annoncer que l'Eurométropole de Metz émet un avis favorable sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes Pays Orne Moselle, et je vous remercie par avance de la prise en compte des remarques ci-dessus dans votre document définitif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président

François GROSDIDIER
Maire de Metz
Conseiller régional du Grand Est
Membre Honoraire du Parlement

DPAT/D2AT
Affaire suivie par :
Philippe GOY
☎ 03 87 78 07 59
N/Réf. : D2AT/MS/PGo25025
Objet : Plan de Mobilité Simplifié
PJ : 3

Monsieur Lionel FOURNIER
Président de la Communauté de
Communes Pays Orne-Moselle
Conseiller Départemental
1, rue Alexandrine
57120 ROMBAS

Metz, le 10 SEP. 2025

Monsieur le Président,

La Communauté de Communes Pays Orne-Moselle s'est engagée dans un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) que vous avez transmis pour avis au Département de la Moselle.

Je tiens à saluer la qualité de votre réflexion et votre volonté d'améliorer les mobilités dans le territoire de la Communauté de Communes et vers les collectivités limitrophes.

Après analyse de votre plan d'action, vous trouverez ci-joint un tableau reprenant les contributions du Département, par axe et par action, mais également d'autres documents complémentaires pour votre parfaite information.

Le Département peut être un partenaire privilégié dans la concrétisation de certaines actions prévues dans votre Plan de Mobilité Simplifié.

Lors de la mise en œuvre opérationnelle du PDMS, je vous invite à prendre contact avec la Direction des Routes et de la Maintenance et l'Unité Technique Territoriale de Metz-Orne pour définir les modalités d'intervention à proximité ou sur le domaine public routier départemental.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Département



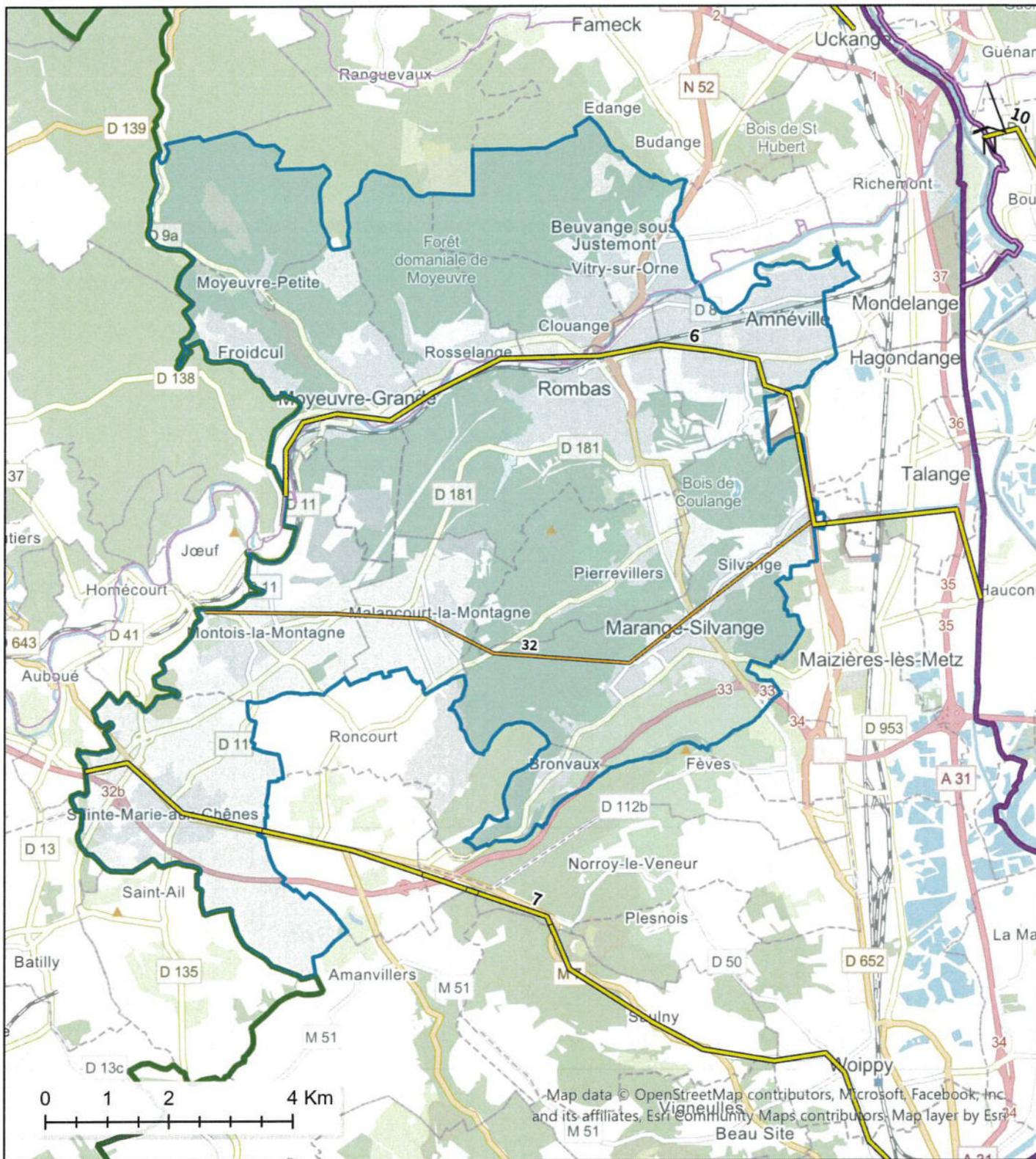
Patrick WEITEN

**Contributions du Département de la Moselle au Plan de Mobilité Simplifié
de la Communauté de Communes Pays Orne-Moselle**

Axe thématique 1	Améliorer le maillage en transports publics	
Action 1	Travailler avec la Région en faveur du renforcement des offres de transport Fluo (cars interurbains et TER)	La promotion des mobilités durables est également effectuée au travers du remboursement à hauteur de 75% des abonnements transports hebdomadaires et mensuels, y compris les abonnements de location de vélo. Se rapprocher du Département (Service de l'Environnement et du Développement Durable – Sandrine MOURET) pour étudier les convergences de communication avec les actions portées par la CCPOM qui pourraient être menées auprès des agents travaillant sur des sites départementaux du territoire (Centres routiers d'exploitation, collèges, Centres Moselle Solidarité...).
Action 2	Etudier le développement d'une offre locale de transport régulier ou à la demande	
Axe thématique 2	Favoriser un usage partagé de la voiture	
Action 3	Renforcer le maillage du territoire en infrastructures de covoiturage	Selon la localisation des projets, le Département de la Moselle peut céder à l'Euro symbolique les délaissés routiers en vue d'y créer une aire de covoiturage. Le Département pourra participer aux échanges techniques via la concertation avec l'Unité Technique Territoriale (UTT) de METZ-ORNE, notamment pour la réalisation des accès de ces aires de covoiturage au réseau routier départemental.
Action 4	Renforcer le soutien financier au covoiturage du quotidien	Le Département de la Moselle promeut le covoiturage auprès de ses agents : il vient de développer un partenariat avec BLABLACAR DAILY au cours de l'été 2025. BBCE étant la plateforme utilisée par la CCPOM, se rapprocher du Département (Service de l'Environnement et du Développement Durable – Sandrine MOURET) pour étudier les convergences de communication avec les actions portées par la CCPOM qui pourraient être menées auprès des agents travaillant sur des sites départementaux du territoire (Centres routiers d'exploitation, collèges, Centres Moselle Solidarité...).
Action 5	Expérimenter la mise à disposition de véhicules en autopartage	

Axe thématique 3	Favoriser l'intermodalité, les interconnexions et les transports en commun	
Action 6	Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable	<p>Le Schéma Directeur Cyclable de la CCPOM a été adopté en novembre 2024. Il s'articule avec le Schéma Départemental des Mobilités Alternatives (SDMA). Les liaisons inscrites au SDMA concernées sur le territoire de la CCPOM sont les suivantes (voir carte annexée) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 : MAIZIERES-LES-METZ – MOYEUUVRE-GRANDE - 7 : METZ – SAINTE-MARIE-AUX-CHENES - 32 : TALANGE – MONTOIS-LA-MONTAGNE <p>Le Département peut être un partenaire financier sous conditions de conformité avec le Schéma Départemental des Mobilités Alternatives.</p> <p>Le programme ALVEOLE+ permet des aides au financement des équipements d'accueil des vélos, le financement de formations à la pratique du vélo, accompagnement à la maîtrise d'ouvrage (https://alveoleplus.fr/).</p>
Action 7	Développer un service de location de vélos longue durée	

Axe thématique 4	
Action 8	Favoriser la démobilité
Action 9	Développer un plan de communication
<p>"Le Département de la Moselle participe chaque année au défi mobilités "Au boulot, j'y vais autrement". Il sensibilise et mobilise ses agents à participer à ce défi ayant lieu au mois de mai.</p> <p>Se rapprocher du Département (Service de l'Environnement et du Développement Durable – Sandrine MOURET) pour étudier les convergences de communication avec les actions portées par la CCPOM qui pourraient être menées auprès des agents travaillant sur des sites départementaux du territoire (Centres routiers d'exploitation, collèges, Centres Moselle Solidarité...) : à minima une liste des sites départementaux du territoire peut être envoyée à l'EPCI.</p> <p>Le Département de la Moselle propose un appel à projet « Semaine du développement durable » destiné aux EPCI afin d'aider à financer les actions et animations organisées à l'intention du grand public lors de la Semaine du développement durable https://www.moselle.fr/jcms/pl_34431/fr/appel-a-projets-pour-les-collectivites</p>	
<p>Contacts : Service de l'Environnement et Développement Durable : Mme S. MOURET – sandrine.mouret@moselle.fr Direction du Patrimoine et de l'Aménagement du Territoire : M. P. GOY – philippe.goy@moselle.fr</p>	



<p>Schéma Des Mobilités Alternatives (SDMA 57)</p> <ul style="list-style-type: none"> — SDMA - Itinéraires structurants — SDMA - Liaisons de raccordement 	<p>Pistes Cyclables (Données collaboratives Open Street Map)</p> <ul style="list-style-type: none"> — Itinéraires cyclables Nationaux — Itinéraires cyclables Locaux 	<p>Limites administratives :</p> <ul style="list-style-type: none"> CC du Pays Orne Moselle Département Moselle
--	---	---

Schéma Départemental des Mobilités Alternatives

*« Les mobilités actives au quotidien,
facteurs d'attractivité des territoires »*

PRÉSENTATION du SCHÉMA

Historique

- Le Département de la Moselle a décidé d'élaborer un schéma des mobilités alternatives (SDMA) en concertation avec les EPCL.
- L'élaboration du SDMA, au cours de l'année 2021, a été confiée à l'agence technique départementale MATEC.
- Le schéma et le règlement d'intervention au titre d'Ambition Moselle en faveur des EPCL ont été adoptés lors de la Réunion Trimestrielle de juin 2022.
- Le premier comité d'itinéraires a été organisé le 8 février 2023.

OBJECTIFS du SCHÉMA

- Répondre aux attentes des usagers pour les **déplacements du quotidien et les loisirs**, ainsi qu'au **tourisme d'itinérance**,
- Mailler les équipements structurants du territoire par un réseau cyclable sous maîtrise d'ouvrage intercommunale, composé de **27 itinéraires (Nord-Sud et Est-Ouest)** et **15 liaisons de raccordement** soit **1 250 km** dont 87% sont à créer,
- Permettre **l'accessibilité** par un tracé **en site propre**, dès lors qu'il se trouve **hors agglomération** :
 - **aux lieux du quotidien** (collèges, gares),
 - **aux sites départementaux d'intérêt culturel ou patrimoniaux.**

MISE EN ŒUVRE

- Estimations basées sur un ratio de 150 €/ml,
- Jusqu'en 2025 : Dédier 20 M€ des crédits d'Ambition Moselle à la mise en œuvre du schéma pour la réalisation de la première tranche,
- Après 2025 : poursuite du schéma dans le cadre d'un futur dispositif d'accompagnement des EPCL à hauteur de 20 M€,
- La subvention accordée dans le cadre d'AMBITION MOSELLE pourra aller jusqu'à 30% du montant HT du projet.

- **Bénéficiaires** : exclusivement les EPCI à fiscalité propre
Possibilité de constituer un 3^{ème} dossier au contrat du bénéficiaire d'Ambition Moselle sous réserve de :
 - **Mettre en place un itinéraire en site propre hors agglomération permettant l'accessibilité aux sites structurants** , en conformité avec règlement de voirie pour les points singuliers (croisement de routes, franchissement d'ouvrage, etc...) et à la signalisation de police,
 - **Utiliser en matière de sécurité les standards préconisés au niveau national** dans les divers guides et recommandations disponibles,
 - Assurer la **continuité des itinéraires entre EPCI voisins** et le **raccordement aux itinéraires cyclables frontaliers existants** ou à ceux des départements et collectivités riveraines.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Dépenses éligibles :

- structure et couche de roulement,
- marquage et signalétique,
- éléments de sécurité,
- équipements de services liés à l'infrastructure (bornes de recharge VAE, points d'eau potable, sanitaires...),
- équipements d'agréments : aires de repos, mobilier, etc.
- dépenses d'ingénierie liées aux projets conformément au règlement général Ambition Moselle.
- **Les dépenses liées à l'acquisition du foncier ne sont pas financables.**

SCHEMA DE MAILLAGE DEPARTEMENTAL DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

LEGENDE

-  Itinéraires structurants du schéma départemental
-  Liaisons de raccordement
-  Veloroutes européennes ou nationales
-  Itinéraires locaux en site propre
-  Projets intercommunaux connus
-  Sites Passionnément Moselle
-  Sites Qualité MOSL
-  Points Accueil Vélo
-  Campings
-  Hébergements Qualité MOSL
-  Restaurants_Qualité_MOSL
-  Randonnées vélo ou VTT
-  Voies ferrées
-  Gares ferroviaires
-  Collèges

